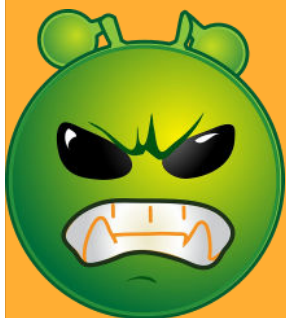


Novembre 2018



Manifestation nationale des infirmières le 20 novembre 2018 à 14 h 00 devant la préfecture des Bouches du Rhône.

Le 20 novembre à 14 h dans toutes les régions aura lieu la manifestation de tous les infirmiers libéraux ou salariés du public et du privé !

Tous les syndicats seront présents c'est une première dans la région et au niveau national !

Dans notre ville de Marseille la manifestation aura lieu devant la préfecture des Bouches du Rhône.

C'est la conséquence du plan santé «de 2022 » énoncé par Mr MACRON, où les infirmières sont

oubliées et je dirais même méprisées au profit d'autres professionnels de santé qui dépècent notre décret de compé-



VENEZ NOMBREUX POUR MANIFESTER

tences (versus la possibilité pour les pharmaciens dans certaines régions de vacciner voir article suivant) !

Il est important de montrer notre détermination et pour une fois il n'y aura pas de ségrégation public, privé, libéraux.

Participez massivement et mobilisez vos confrères et consœurs. Je vous attend le 20 novembre 2018 devant la préfecture des B.d.R.

J-L FERRACCI

HISTOIRE VARICE VERIDIQUE ...

Dans ce contexte morose, un peu d'histoire sur la santé. Statistiquement la France est le pays qui a le plus de patients souffrant d'insuffisances veineuses des membres inférieurs !

Cela a une explication très rationnelle :

à l'époque Napoléonienne le critère de recrutement des soldats dans les campagnes et les villes étaient d'être de «bons marcheurs». Donc, les personnes n'ayant pas des problèmes circulatoires sur les jambes. De ce fait, il n'est resté que les personnes ayant des problèmes

circulatoires qui ont eu une descendance ; les autres ayant le plus souvent été tués au combat lors des multiples campagnes de guerre.

Voilà pourquoi l'histoire de la nation influe sur la santé de la population Française ...



UN NON POINT SUR LES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES ...

Le directeur de la CNAM invité par un syndicat à son assemblée plénière durant laquelle il a été démontré la faiblesse de l'enveloppe financière proposée par l'Assurance Maladie « *totalelement déconnectée des enjeux liés au virage ambulatoire psalmodié par les tutelles* ».

Nicolas Revel a répondu à cette critique : « *la proposition que l'on vous fait et que vous pouvez certes écarter d'un revers de main est quand même une revalorisation de 200 millions d'euros sur les actes techniques, sachant que l'on avait ensuite, derrière, le sujet du Bilan de soins infirmiers (BSI) et des Actes de soins infirmiers (AIS)* ».

Le directeur de la CNAM ajoute qu'il s'agissait de « *privilégier et prioriser, en particulier l'observance et le suivi des traitements médicamenteux, le poste chirurgie et la nomenclature des pansements* ». « *Étant entendu que je ne me situe pas dans une logique de revalorisation de la lettre clé et que j'ai eu le sentiment que vous étiez d'accord avec la nécessité d'aller vers quelque chose qui soit structurant. Avec, ensuite, cette réflexion que nous souhaitons mener avec vous sur le BSI* », a-t-il indiqué.

Cette explication a été raillée par le syndicat qui y voit « *une tournure bien alambiquée pour dire : si vous êtes d'accord pour ne pas être revalorisés, vous aurez droit au BSI. Avec l'Assurance Maladie, c'est fromage ou dessert* ».

VACCINATION ANTIGRIPPALE : Décret n° 2018-805 du 25 septembre 2018 relatif aux conditions de réalisation de la vaccination par un infirmier ou une infirmière...

Le public concerné sont les infirmiers. L'objet est l'élargissement des compétences des infirmiers en matière de vaccination contre la grippe. L'entrée en vigueur du texte est le lendemain de sa publication soit le 25 /09/2018.

A retenir : le décret permet aux infirmiers de vacciner contre la grippe saisonnière les **personnes n'ayant encore jamais été vaccinées** contre cette maladie. En référence, vous trouverez les dispositions du Code de la santé publique, modifiées par le présent décret que vous pouvez consulter sur le site Légifrance :

(<http://www.legifrance.gouv.fr>).

L'URPS infirmière PACA initie pour l'année 2018 une semaine de sensibilisation à la vaccination antigrippale par les infirmiers libéraux.

Pour faire reconnaître les pratiques infirmières, l'URPS infirmière PACA incite toutes les IDEL de la région à organiser une permanence vaccinale durant **la semaine du 12 au 18 novembre 2018**.

Pour cela, une affiche est téléchargeable sur le site de l'URPS, à mettre en vue dans les cabinets. Cette initiative vise à répondre à la volonté du ministère de la santé de donner la vaccination aux pharmaciens si nous ne réagissons pas en montrant que nous sommes le facteur favorisant de la vaccination. Dans son rapport de juillet 2018, sur le retour de l'expérimentation de la vaccination contre la grippe par les pharmaciens en 2017 dans la région Aquitaine et Rhône Alpes, la HAS stipule : « *A l'issue de la première année de l'expérimentation prévue sur 3 ans au total de la vaccination en officine dans les deux régions expérimentatrices Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, les principaux éléments du bilan sont les suivants : Il n'a pas été constaté d'évolution significative de la couverture vaccinale dans ces régions* ». Cela corrobore bien ce que nous avons décrit, ces pharmaciens expéri-

mentateurs ont vacciné la même tranche de population que celle vaccinée par les IDEL. Il n'y a pas eu de bénéfices !!! Alors montrons que nous sommes les véritables acteurs de la vaccination.

Facturez tous les vaccins antigrippaux même en actes gratuits car nous allons demander un décompte des vaccinations effectuées par les IDEL lors de la campagne de l'année 2018 pour acter notre spécificité ...Vaccinez , facturez, il en restera toujours quelque chose (nouveau proverbe)



Semaine de la vaccination antigrippale par les infirmiers libéraux
Du 12 au 18 novembre 2018

VACCINER, C'EST NOTRE MÉTIER

L'union régionale des professionnels de santé infirmière PACA, allie pour l'année 2018-2019 une semaine de promotion de la vaccination antigrippale

PERMANENCE ORGANISÉE AU CABINET
DU _____ AU _____
DE _____ A _____
ADRESSE _____